

Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'OdJ.** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'OdJ.** Élection du Bureau
- Point 3 de l'OdJ.** Objet et portée de la réunion
- Point 5 de l'OdJ.** Examen général et analyse de l'exécution des activités de surveillance continue
- Point 6 de l'OdJ.** Collecte et notification des données
- 6.1 Base de données sur la surveillance du milieu marin
 - 6.2 Assurance qualité des données
 - 6.2.1 Substances dangereuses
 - 6.2.2 Éléments nutritifs et chlorophylle-a
 - 6.2.3 Biomarqueurs
- Point 7 de l'OdJ.** Évaluation de l'état et des tendances de la pollution
- 7.2. Évaluation de l'état du milieu marin côtier : substances dangereuses dans les sédiments et les biotes
 - 7.3. Évaluation des tendances de la pollution dans les biotes marins de sites critiques
- Point 8 de l'OdJ.** Rôle et contribution du MED POL au processus de mise en œuvre de l'approche écosystémique
- Point 9 de l'OdJ.** Stratégie de surveillance des sédiments
- Point 10 de l'OdJ.** Le Système d'information MED POL
- Point item de l'OdJ.** Questions diverses
- Point 12 de l'OdJ.** Conclusions et recommandations
- Point 13 de l'OdJ.** Clôture de la réunion